CSFI
AU SERVICE DE LA MUSIQUE DEPUIS 1890

GUIDE LACEY ACT & INSTRUMENTS DE MUSIQUE

A partir du 1er décembre 2024

Guide pour les fabricants et détaillants européens qui exportent du *bois de lutherie* ou *d'autres produits plantes* ou *instruments de musique*, *accessoires et parties d'instruments de musique en bois* ou *autres plantes*

Rappel: Le Lacey act est une loi américaine qui interdit d'importer, d'exporter, de transporter, vendre, recevoir, acquérir et acheter, dans le cadre du commerce international ou du commerce entre États américains, toute plante acquise ou commercialisée en violation des lois des États-Unis, de tout État américain, des territoires tribaux et des pays étrangers.

Le Farm Bill de 2008 (la Loi sur l'alimentation, la conservation et l'énergie de 2008), en vigueur depuis le 22 mai 2008, a modifié le Lacey act en étendant sa protection à une plus large gamme de végétaux et de produits végétaux. Le Lacey act rend désormais illégale l'importation de certains végétaux et produits végétaux sans déclaration d'importation. L'application de l'obligation de déclaration a débuté le 1er avril 2009 et les produits nécessitant une déclaration sont introduits progressivement.

Nouvelle phase du calendrier de mise en œuvre : Si un importateur importe des articles contenant des produits végétaux, mais ne dépose pas actuellement de déclaration en vertu de la Loi Lacey, il devra probablement déposer une déclaration en vertu de la Phase VII. La Phase VII comprend la plus large gamme d'articles, des articles aussi variés que des plantes industrielles ou médicinales, des sacs à main, du contreplaqué, du bois lamellé, des outils, des allumettes à tige en bois naturel, des produits en liège naturel, des produits en bambou et en rotin, des chaussures, etc. Les produits végétaux et ligneux inclus dans les phases précédentes comprennent le bois d'œuvre, certains meubles, les huiles essentielles, les caisses et malles en bois, ainsi que les instruments à vent et leurs pièces et accessoires..

Tout le matériel végétal utilisé pour fabriquer ces produits doit être déclaré, à quelques exceptions près. Il n'est pas de la responsabilité de l'exportateur de déclarer les produits végétaux importés aux États-Unis.

DECLARATION D'IMPORTATION

USA

USDA **Utiliser PPQ 505 FORM ou ACE ou LAWGS****

Importation de plantes ou produits

Le reste du monde

Plantes aux US

Qui doit remplir la déclaration d'importation ?
La personne ou l'entreprise répertoriée comme importateur, qui est généralement l'entité qui a demandé et achètera l'instrument de musique (c'est-à-dire le magasin ou un acheteur individuel). Le service de courtage des transporteurs express (par exemple, FedEx, UPS) peut aider l'importateur à remplir le formulaire PPQ 505 ou à déposer la déclaration par voie électronique via *Customs and Border Protection's Automated Commercial Environment* (**ACE**) ou *USDA-APHIS Lacey Act Web Governance System* (**LAWGS**)

Informations à transmettre par l'exportateur d'instruments de musique à l'importateur américain afin qu'il puisse déposer la déclaration d'importation (voir page 4)

**Notez que le programme USDA-APHIS Lacey Act encourage tous les importateurs de produits en bois réglementés par Lacey Act à déposer la déclaration d'importation par voie électronique au lieu de remplir et d'envoyer par la poste le «PPQ Form 505» à l'APHIS. L'utilisation du formulaire PPQ 505 est acceptable pour les petites entreprises et les particuliers qui importent rarement des produits aux États-Unis.

LACEY ACT : https://www.aphis.usda.gov/plant_health/lacey_act - **e-mail Lacey**: Lacey.Act.Declaration@usda.gov

CSFI : https://www.csfi-musique.fr/

L'importateur américain doit-il déclarer l'importation de l'instrument de musique que j'exporte aux États-Unis en vertu de la loi Lacey ? OUI ou NON

Contient-il de la matière végétale *?

*La matière végétale inclus les bois et les produits bois

NON

OUI

Quelle est la procédure à suivre pour une entreprise qui exporte vers les États-Unis des produits dont les codes HTS sont soumis à déclaration mais qui **ne contiennent ni bois ni matériel végétal**?

Pour les importateurs américains qui utilisent le système ACE des douanes américaines pour soumettre leurs documents d'entrée, tous les codes HTS énumérés dans le calendrier de mise en œuvre sont marqués pour Lacey. En d'autres termes, le système informatique invitera l'importateur à soumettre la déclaration. Si les produits sont marqués pour Lacey mais ne contiennent pas de matériel végétal, l'exportateur demande à l'importateur en douane d'utiliser la **clause de non-responsabilité A** dans le système ACE des douanes**.

Est-ce une entrée informelle ?

OUI

NON

Les entrées informelles, telles que définies par les règlements du CBP, sont généralement évaluées à moins de 2 500 $ (valeur sujette à changement) et ne nécessitent généralement pas de caution. Certains produits sont interdits d'entrée informelle (par exemple, les produits à haut risque), quelle que soit leur valeur. Lors de l'importation de votre produit, vous devez d'abord déterminer le type d'entrée à remplir via le Customs and Border Protection (CBP). Tous les types d'entrées sont créés et définis par le CBP **.

Le code HTS du produit fini figure-t-il dans le calendrier de mise en place ?

NON

OUI

NO

YES

****CBP Resources:**

- **Importation et exportation de base :** https://www.cbp.gov/trade/basic-import-export
- **Dépôt d'une entrée informelle (pour les marchandises évaluées à moins de 2500 $)**:

https://cbpcomplaints.cbp.gov/s/article/Article-215?language=en_US&name=Article-215

Plus d'information:

https://beta.regulations.gov/document/APHIS-2008-0119-0297

https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-07-02/pdf/2021-14155.pdf

QUE DOIT FAIRE L'EXPORTATEUR

L'exportateur doit fournir à l'importateur: le nom scientifique de tous les différents types de matériel végétal utilisé pour fabriquer le ou les instruments, la valeur de l'expédition, la quantité de matériel végétal et le nom du pays à partir duquel la plante a été récoltée et autres informations que l'importateur doit déclarer (voir liste des informations à transmettre à la page 4). Sans ces informations, l'importateur ne pourra pas remplir la déclaration d'importation.

Calendrier de mise en place

MISE EN GARDE : La codification des codes douaniers entre l'Europe et les USA est commune pour les 6 premiers chiffres, exemple 920600, cependant les 4 derniers chiffres différent ensuite entre les USA et l'UE.

Sur la déclaration d'importation, l'importateur doit mentionner le code douanier US (HTS Code). L'exportateur doit donc transmettre le code US correspondant à l'instrument, même s'il indique le code douanier UE (HS code) sur sa facture. Certains codes US sont plus précis que ceux de l'UE. Il convient donc de rechercher la correspondance du code douanier US en fonction du code à 6 chiffres UE de l'instrument à exporter. Le nom de l'instrument de musique aidera à trouver le bon code douanier US.

Exemple : Les instruments à vent sont classifiés sous le code 9205, avec deux sous-catégorie 9205.10 (Cuivres) et 9205.90 (Autres). Dans le classement douanier US, on trouve un code spécifique pour les clarinettes 9205.90.40.20, alors que dans le classement UE, il n'y a pas de code spécifique. Il faudra donc indiquer sur la facture le code de la sous-catégorie **UE 9205.90.90.00 + le libellé "Clarinette"** et transmettre à l'importateur **le code US 9205.90.40.20**.

En vigueur depuis le 1er avril 2010

9201 Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier

9202 Guitares, violons, harpes et autres instruments de musique à corde (autres qu'à clavier)

En vigueur depuis le 1er octobre 2021

USA → UNION EUROPÉENNE

9206 00 20 00 - Batteries → **9206 00 00 - Instruments de musique à percussion** (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)

9207 90 00 40 - Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (**instruments à cordes frettés** = guitare électrique) → **9207 90 10 00 – Guitares électriques**

9205 : Instruments de musique à vent

- **9205 90 20 00 - Cornemuse**
- **9205 90 40 20 - Clarinettes**
- **9205 90 40 60 – Flûtes et piccolos**
- **9205 90 40 80 - Autres (Bois)**

→ **9205 90 90 00 - Instruments de musique à vent** (exceptés les cuivres)

9209 92 - Parties et accessoires des instruments de musique du no 9202 → **9209 92 00 00 - Parties et accessoires des instruments de musique du no 9202**

9209 99 20 00 Parties et accessoires des instruments de musique, cornemuse

9209 99 40 40 Parties et accessoires des instruments de musique, instruments à vent, bois

→ **9209 99 20 00 - Parties et accessoires des instruments de musique du no 9205**

9209 99 80 00 - Parties et accessoires des instruments de musique, autres → **9209 99 70 00 - Parties et accessoires des instruments de musique du no 9205**

En vigueur à partir du 1er décembre 2024

Ch. 92 Rubriques (Instruments de musique)

USA

UNION EUROPÉENNE

9205 90 12 00 - Orgues à tuyaux à clavier

9205 90 14 00 - Harmoniums et instruments à clavier similaires à anches métalliques libres

→ **9205 90 50** - Orgues à tuyaux à clavier; harmoniums et instruments à clavier similaires à anches métalliques libres

9205 90 15 00 - Accordéons piano

9205 90 18 00 - Accordéons et instruments similaires

→ **9205 90 10** - Accordéons et instruments similaires

9205 90 19 00 - Harmonicas → **9205 90 30** – Harmonicas

9209 91 80 00 - Pièces et accessoires pour pianos → **9209 91** – Pièces et accessoires pour pianos

9209 99 05 - Métronomes, diapasons → **9209 99 40** – Métronomes, diapasons

9209 99 10 - Sourdines pour instruments; pédales, étouffoirs et éperons pour tambours; pédales et supports pour cymbales; lyres et autres supports de musique à fixer sur un instrument de musique; et supports pliables pour tenir la musique ou pour tenir des instruments de musique → **9209 99 70** – Parties et accessoires d'instruments de musique, autres

9209 99 61 - Mécanismes de boîtes à musique → **9209 99 50** - Mécanismes de boîtes à musique

Ch. 85 Rubriques (Machines et équipements électriques)

8543 70 98 10 - Amplificateurs → **8518.40.00** : Amplificateurs électriques d'audiofréquence
8518.50.00 - Appareils électriques d'amplification du son

8543 70 98 20 - Pédales d'effets spéciaux à utiliser avec des instruments de musique → **8543 70** - Autres machines et appareils

Ch. 42 Rubriques (Articles de cuir, articles de voyage et sacs à main)

4202 92 50 00 – Étuis pour instruments de musique → **4202 92 15** - Contenants pour instruments de musique

La déclaration Lacey Act doit toujours être déposée par l'importateur, jamais par l'exportateur, qui doit cependant transmettre les informations suivantes (en rouge dans le texte) à l'importateur avant l'exportation de l'instrument. N'utilisez pas le formulaire PPQ 505 pour ce faire.

USDA

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE
ANIMAL AND PLANT HEALTH INSPECTION
SERVICE PLANT PROTECTION AND QUARANTINE

PLANT AND PLANT PRODUCT DECLARATION

IN RED THE INFORMATION TO BE PROVIDED BY THE EXPORTER OUTSIDE US TO THE US

SECTION 1 – Shipment Information

1. ESTIMATED DATE OF ARRIVAL *(MM/DD/YYYY)*	2. ENTRY NUMBER
3. CONTAINER NUMBER(S) ☐ See Attachment	4. BILL OF LADING 5. MANUFACTURER IDENTIFICATION CODE (MID)
6. IMPORTER'S NAME	7. CONSIGNEE'S NAME
8. IMPORTER'S ADDRESS	9. CONSIGNEE'S ADDRESS
10. DESCRIPTION OF MERCHANDISE	

SECTION 2 – Compliance with Lacey Act Requirements (16 U.S.C. 3372(f))

For each article or component of an article, provide the following:

11. HTS NUMBER *(no dashes/symbols)*	12. ENTERED VALUE	13. ARTICLE/COMPONENT OF ARTICLE	14. PLANT SCIENTIFIC NAME Genus	Species	15. COUNTRY OF HARVEST	16. QUANTITY OF PLANT MATERIAL	17. UNIT	18. PERCENT RECYCLED

I certify under penalty of perjury that, to the best of my knowledge and belief, the information furnished is true and correct.

PREPARER'S NAME *(printed)*	PREPARER'S SIGNATURE	EMAIL ADDRESS	TELEPHONE NUMBER	DATE *(MM/DD/YYYY)*

INSTRUCTIONS POUR LE FORMULAIRE PPQ 505 - DÉCLARATION DES PLANTES ET DES PRODUITS

EN ROUGE LES INFORMATIONS A FOURNIR PAR L'EXPORTATEUR HORS US VERS LES US

1. **Date d'arrivée estimée**: entrez la date (MM / JJ / AAAA) à laquelle le produit devrait entrer aux États-Unis d'Amérique.
2. **Numéro d'entrée**: Entrez le numéro d'entrée des douanes et de la protection des frontières américaines (CBP) attribué à cet envoi. (Format: xxx-xxxxxxx-x)
3. **Numéro du conteneur**: entrez le numéro du conteneur d'expédition dans lequel le produit est expédié - disponible auprès de votre compagnie maritime. Si vous avez plus d'un numéro de conteneur dans votre envoi, cochez la case «Voir pièce jointe» et répertoriez tous les conteneurs sur une feuille séparée. Joignez la liste des conteneurs au PPQ 505. S'il n'y a pas de numéro de conteneur, veuillez laisser cette section vierge.
4. **Connaissement** (Reçu de marchandises expédiées par mer.): entrez le numéro du connaissement (BOL) attribué à cet envoi - disponible auprès de la compagnie maritime. S'il n'y a pas de numéro de connaissement, veuillez laisser cette section vide.
5. **Code d'identification du fabricant (MID)**: disponible auprès du fabricant ou du courtier en douane (annexe 19 CFR de la partie 102).
6. **Nom de l'importateur**: saisissez le nom de la société d'importation ou de la personne pour le produit.
7. **Nom du destinataire**: nom de la personne ou de l'entreprise qui a commandé et recevra finalement l'envoi.
8. **Adresse de l'importateur**: entrez l'adresse de la société d'importation ou de l'individu dans le bloc 6.
9. **Adresse du destinataire**: entrez l'adresse de la personne ou de l'entreprise dans le bloc 7.
10. **Description de la marchandise**: Entrez le nom de la plante ou du produit végétal et son utilisation (exemple: cuillères en bois pour ustensiles de cuisine). Si l'utilisation est inconnue, entrez uniquement le nom du produit (exemple: bois).
11. **Numéro HTS**: entrez le code tarifaire harmonisé pour la marchandise décrite au point 10 - disponible à l'adresse
12. **Valeur saisie**: en dollars américains, entrez la valeur de la marchandise importée décrite au point 10.
13. **Article / Composant de l'article**: saisissez une brève description de chaque article ou composant d'un article fabriqué à partir de plantes ou de parties de plantes. (Exemple: un élément décoratif comprenant un cadre en bois et du carton 100% recyclé - entrez le cadre en tant qu'élément de ligne et enregistrez le pourcentage de matériau recyclé dans le carton dans le bloc 18.)
14. **Nom scientifique de la plante**: pour chaque article / composant du bloc 13 , entrez le nom scientifique (voir l'exemple ci-dessous). Si l'espèce de plante utilisée pour produire le produit varie et que l'espèce utilisée pour produire le produit est inconnue, entrez chaque espèce qui a pu être utilisée pour produire le produit. Si le produit a été fabriqué avant la modification et que vous ne pouvez pas déterminer l'espèce, entrez «spécial» pour le genre et «pré-modification» pour les espèces. REMARQUE: Le nom scientifique n'est PAS le nom commercial / commun de la plante.
15. **Pays de récolte**: Entrez le pays où la plante a été récoltée (voir l'exemple ci-dessous). Si le pays de récolte varie et / ou est inconnu, entrez tous les pays dans laquelle le matériel végétal du produit peut avoir été récolté. REMARQUE: Ce n'est PAS le pays de fabrication / d'origine.
16. **Quantité de matériel végétal**: (voir l'exemple ci-dessous).
17. **Unité**: Il s'agit de l'unité de mesure du matériel végétal. Utilisez l'un des éléments suivants (voir l'exemple ci-dessous): Kilogrammes = kg, Grammes = g, Centigrammes = cg, Milligrammes = mg, Kikoliter = kl, Litres = l, Millilitres = ml, Millimètres = mm, Millimètres Carrés = mm2, Millimètres Cubes = mm3, Centimètres = cm, Centimètres Carrés = cm2 , Centimètres cubes = cm3, Mètres = m, Mètres carrés = m2, mètres cubes = m3.
18. **Pourcentage recyclé**: si le produit est du papier ou du carton, entrez le pourcentage de matériau recyclé qu'il contient (0 - 100%). Si le pourcentage de matériaux recyclés varie,entrez le pourcentage moyen de matériau recyclé utilisé dans le produit (exemple: si le pourcentage de matériau recyclé utilisé est compris entre 25% et 45%, entrez 35%). REMARQUE: Ne remplissez pas ce champ si votre produit importé N'EST PAS du papier ou du carton.

EXAMPLE:

11. HTS NUMBER *(no dashes/symbols)*	12. ENTERED VALUE	13. ARTICLE/COMPONENT OF ARTICLE	14. PLANT SCIENTIFIC NAME Genus	Species	15. COUNTRY OF HARVEST	16. QUANTITY OF PLANT MATERIAL	17. UNIT	18. PERCENT RECYCLED
9401692010	1354	Bentwood Seats Made of Oak	Quercus	lineata	Indonesia	500	kg	0
4407950000	8442	European ash lumber (2" x 4")	Fraxinus	excelsior	Switzerland	52	m^3	0

SOUMISSION DE LA DÉCLARATION PAPIER: Les importateurs doivent avoir une copie du formulaire à la disposition du CBP pour examen au port d'entrée. Une fois que le CBP a autorisé l'envoi, l'importateur doit poster le formulaire original au département américain de l'Agriculture à l'adresse suivante: The Lacey Act, c / o USDA / APHIS / PPQ, Box 10, 4700 River Road, Riverdale, MD 20737

REMARQUE: Vous pouvez utiliser une feuille supplémentaire, PPQ FORM 505B, si plus d'espace est requis. Faites autant de copies que nécessaire. Le fait de ne pas inclure toutes les informations requises entraînera le rejet de votre déclaration.

REMARQUE SPÉCIALE: SI VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE DÉCLARATION DE PLANTE ET DE PRODUIT DE PLANTE LACEY ACT ÉLECTRONIQUEMENT, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION DE PAPIER.